

**Marchés publics : la facturation,
depuis le 1er janvier 2020, c'est
électronique**



Marchés publics : la facturation électronique, comment ça fonctionne ?

Par Bercy Infos, le 02/01/2020 - Marchés publics

La facture dématérialisée ou facture électronique est un outil de simplification des rapports entre clients et fournisseurs. Dans le cadre des marchés publics, son usage est obligatoire pour les grandes entreprises, les PME, mais aussi les TPE depuis le 1er janvier 2020.



[En vidéo] La facturation électronique avec Chorus Pro, c'est facile ! La facturation électronique ou est-ce que c'est ? Quelles sont les échéances ? Quels sont les avantages ? Comment fonctionne Chorus Pro ? Les réponses en vidéo de Vincent Castella, spécialiste de la facturation électronique à l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE).

Dans le cadre de **marchés publics**, la facturation dématérialisée est obligatoire pour les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) depuis le 1^{er} janvier 2017 et pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés) depuis le 1^{er} janvier 2018.

Cette obligation a été étendue aux petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés) depuis le 1^{er} janvier 2019 et s'appliquera au **1^{er} janvier 2020 aux très petites entreprises (moins de 10 salariés)**.

Lire aussi : [Où trouver les avis de marchés publics ?](#)

Chorus Pro, une solution de facturation dématérialisée mutualisée et gratuite

Pour utiliser la facturation électronique, vous devez créer un compte sur la plateforme **Chorus Pro** afin d'adresser vos demandes de paiement aux entités de la sphère publique dont vous avez remporté le marché.

Créé par l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE), Chorus Pro est un portail spécifiquement développé pour la facturation électronique à l'ensemble de la sphère publique. Chorus Pro remplace et s'inspire de l'outil Chorus Factures. Cet outil avait été lancé le 1^{er} janvier 2012 pour répondre à l'obligation faite à l'État d'accepter les factures dématérialisées émises par ses fournisseurs à compter du 1^{er} janvier 2012 par la [loi de modernisation de l'économie dite LME du 4 août 2008](#).

Chorus Pro permet d'avoir accès aux fonctionnalités suivantes :

- ▶ dépôt ou saisie d'une facture
- ▶ suivi du traitement de ses factures
- ▶ ajout de pièces complémentaires nécessaires au traitement de sa facture
- ▶ consultation des engagements émis par les services de l'État.

Le portail est mis gratuitement à la disposition de l'ensemble des fournisseurs de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics.

[Accédez à Chorus Pro](#)

TPE/PME : [Besoin d'aide pour utiliser Chorus Pro ?](#)

[Consultez le mode d'emploi de l'AIFE Chorus Pro TPE/PME](#)

Quels sont les avantages de la facturation électronique ?

Chorus Pro présente des avantages en terme de :

- ▶ trésorerie (diminution de la charge associée au traitement et au suivi des factures)
- ▶ productivité (diminution des délais de traitement par facture)
- ▶ temps (diminution du délai de transmission des factures)
- ▶ sécurité (grâce à la fonctionnalité d'archivage, à l'architecture des systèmes d'informations déployés et au suivi normé de la facture)
- ▶ transparence (exemplarité, image et notoriété)
- ▶ protection de l'environnement (diminution de l'empreinte carbone).

Lire aussi : [Commande publique numérique : comment répondre à un marché public ?](#)

Publié initialement le 09/04/2015

Aller plus loin

- ▶ [Sur le site d'information et de communication sur Chorus Pro](#)
- ▶ [Sur le site de la Direction des Affaires Juridiques \(DAJ\)](#)
- ▶ [Sur francenum.gouv.fr](#)

Ce que dit la loi

- ▶ Ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique
- ▶ Directive 2014/55/UE relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics
- ▶ Décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique
- ▶ Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Thématiques : [Marchés publics](#)

BERCY INFOS

Des infos 100% utiles et 100% fiables sur la fiscalité, les aides, la consommation, vos obligations, le numérique... pour vous aider au quotidien. En savoir plus sur Bercy infos.

Pour être averti chaque semaine des dernières infos, abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos.

Partager la page   

Pour accéder à la source de l'information, cliquez sur l'image ci-dessus